DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010

<u>Délibération</u> n° 2010.10.222

Reconstitution de l'offre ORU: participation à l'OPH de l'Angoumois à la SA Le Foyer, à Logélia Charente et à la commune d'Angoulême pour la réalisation de 56 logements PLUS - opération Jean Moulin sur la commune d'Angoulême: avenant n° 1 à la convention

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 15 octobre 2010

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir:

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Dominique LASNIER à Dominique THUILLIER, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

DELIBERATION N° 2010.10.222

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur: Monsieur BESSE

RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS A LA SA LE FOYER, A LOGELIA CHARENTE ET A LA COMMUNE D'ANGOULEME POUR LA REALISATION DE 56 LOGEMENTS PLUS - OPERATION JEAN MOULIN SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Par délibération n°405 du 23 novembre 2007, le GrandAngoulême a approuvé le versement d'une participation de 224 000 € pour la réalisation de 56 logements PLUS à Ma Campagne sur la commune d'Angoulême avec Logélia Charente, l'OPH de l'Angoumois, à la SA Le Foyer et la ville d'Angoulême, en reconstitution de l'offre des logements démolis dans le cadre de l'ORU -opération « Jean Moulin ».

Il convient d'approuver un avenant à la convention du 4 novembre 2008 afin de proroger la validité de l'aide de 36 mois à compter de la signature de l'avenant attribuée par l'agglomération, compte-tenu du fait du rallongement des délais de production de ces 56 logements publics.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 29 septembre 2010,

Je vous propose:

D'APPROUVER un avenant n°1 à la convention du 4 novembre 2008 liant l'OPH de l'Angoumois, Logélia Charente, la SA Le Foyer, la commune d'Angoulême pour la réalisation de 56 logements PLUS sur-site à Ma Campagne, opération Jean Moulin, à Angoulême, ayant pour objet de proroger le délai de validité de l'aide accordée par l'agglomération.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
03 novembre 2010	03 novembre 2010